

## CONVOCATION

Il est adressé le 25 octobre 2023 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 7 novembre 2023 à 21H00.

## ORDRE DU JOUR

- Délibération Prime exceptionnelle du Pouvoir d'achat
- Devis Entretien espaces verts
- Travaux sur les locations communales
- Résiliation CIGAC (assurance statutaire)
- Admission en non valeur / Créances douteuses sur 2018/2019/2020
- Informations et questions diverses

Le maire,

N° 2023/037

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 7 NOVEMBRE 2023

**PRÉSENTS** : LECOURT Didier, BORTOLUZZI Robin, BALLEREAU Éric, VILLETTE Roger, LAMARCHE Alexandre, CHEVASSUT Stéphane, ANTUNEZ Laëtitia, LECOURT Valérie.

**EXCUSÉS** : MM TRISCOS D, BALLON Jean-Raoul, Mme MAURIN M

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BORTOLUZZI Robin

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2023 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute à l'ordre du jour quatre nouvelles délibérations pour la revalorisation des loyers, le changement de prestataire téléphonie, l'annulation de titre pour Bourdelles et le mouvement de crédits par DM.

**- DÉLIBÉRATION HAUSSE DES LOYERS** : Monsieur le maire indique au conseil municipal que les loyers sont révisibles au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, en fonction du coût de l'indice de la construction, à savoir 3.50 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit :

**\* Loyer École (Mme CARMAGNAC)**

$374.53 \text{ €} + (374.53 \times 3.50) : 100 = 387.64 \text{ €}$

Dépendances

54.00 €

Montant total du loyer au 01/01/2024

**441.64 €**

**Soit une hausse de 13.11 €**

**\* Loyer Presbytère (Mr et Mme BRABANT)**

$486.73 \text{ €} + (486.73 \times 3.50) : 100 = 503.76 \text{ €}$

Dépendances

101.05 €

Montant total du loyer au 01/01/2023

**604.81 €**

**Soit une hausse de 17.03 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**- DÉLIBÉRATION PRIME EXCEPTIONNELLE DU POUVOIR D'ACHAT** : Un décret est sorti instaurant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de l'Etat et de l'hospitalière. En revanche, pour la Fonction Publique Territoriale, les collectivités sont libres de l'instituer et peuvent la verser en une ou plusieurs fois. Le conseil municipal n'accorde pas la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.

2 abstentions lors du vote.

**- DÉLIBÉRATION TELEPHONIE** : La mairie a été informée de la suppression du cuivre pour la fibre : nous sommes actuellement chez Orange avec 210€ par mois puis le nouveau contrat passera à 236€/mois. Monsieur le maire a demandé une estimation avec SFR avec les mêmes avantages pour 115 €.

Voté à l'unanimité pour le changement de prestataire téléphone/fibre avec SFR.

**- DÉLIBÉRATION ANNULATION TITRE / NOUVEAU TITRE POUR BOURDELLES** : Monsieur le maire fait face au refus de la commune de Bourdelles de régler la somme de 1400 € par élève scolarisé, somme réglée par la majorité des communes ne possédant pas d'école. Il est donc nécessaire de délibérer pour pouvoir faire le titre annulatif des 2 enfants de Bourdelles et créer un nouveau titre de 1000€ par enfant. Voté à l'unanimité.

**- DÉCISION MODIFICATIVE N°3** : Monsieur le maire fait part aux élus d'un courriel de la Trésorerie pour le remboursement de la totalité de la dotation FILET DE SECURITE INFLATION perçue en 2022 mais il manque des crédits sur le compte 6588 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux	6 000.00 €	
D 6588 : Autres charges de gestion courante		6 000.00 €

Adopté à l'unanimité.

**- DEVIS ENTRETIEN DES ESPACES VERTS** : Suite au départ du cantonnier le 17/09/2023, Monsieur le maire a demandé un devis à Monsieur RICORDEL pour l'entretien du cimetière et les espaces verts en général jusqu'alors gérés par ADAPEI 33. Le conseil vote la résiliation du contrat entretien avec ADAPEI :

Prestation ADAPEI / 2 950.87 TTC en 2022

Prestation RICORDEL / 2 477 €, soit une économie de 500 €

Adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

**- TRAVAUX SUR LES LOCATIONS COMMUNALES** : Monsieur le maire informe les élus que la DSIL ne sera pas versée à la commune cette année. Les travaux sont donc repoussés en 2024.

**- RÉSILIATION CIGAC** : Nous avons reçu en octobre une lettre recommandée de GROUPAMA / CIGAC (Assurance du personnel) qui met fin au contrat en raison du trop grand nombre d'arrêt maladie du personnel communal.

Sur les 3 dernières années, pour une cotisation de 50 000 €, nous avons été remboursés d'environ 130 000 €.

Le maire fait part d'une possibilité de s'assurer avec CNP Assurance (lié au Centre de Gestion de la Gironde).

Voté à l'unanimité pour le changement d'assurance auprès de la CNP.

**- ADMISSION EN NON-VALEUR** : Monsieur le maire a reçu un mail du CDL de La Réole concernant des créances douteuses pour les années 2018/2019 et 2020. Cela fait un total de 775.13 € ; pas besoin de délibérer car une somme avait été prévue au budget 2023. Il s'agit de titres de recettes que le Trésor Public n'a pas pu récupérer.

## **- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **POINT PERSONNEL COMMUNAL** / À ce jour, il reste Isabelle LABORDE placée en Disponibilité d'Office pour Raison de santé depuis le 20/09/2022, Stéphanie DAL-BO a fait état de 2 maladies professionnelles depuis 2019 et Séverine PERMENTIER en arrêt depuis le 25/08/2020 a repris à mi-temps thérapeutique PLUS les agents titulaires Isabelle CASWELL, secrétaire de mairie et Sandrine SERRES, directrice de l'accueil périscolaire.
- **PROJET FERME PHOTOVOLTAÏQUE** / Le dossier passera à la CDPNAF le 6 décembre 2023.
- **BANQUE ALIMENTAIRE** / Nous avons reçu un courrier présentant les difficultés diverses de l'association et leur décision de mettre fin à l'association.
- **CIMETIÈRE** / Les courriers et implantations de panneaux sur les concessions « oubliées » pour le renouvellement des concessions ont permis de récolter 1 050 € mais il reste encore des tombes en attente.
- **REFUGE DES ANIMAUX** / La CDC adhère à une association refuge des animaux la SACPA, cette association adhère elle-même à la S.P.A. : le montant pour notre commune est de 408€ par an.
- **VŒUX AU PERSONNEL COMMUNAL** / La date du 14 janvier 2024 a été acceptée par tous.
- **TROISIÈME ÂGE** / Monsieur le maire propose plusieurs dates et celle du 14 avril 2024 a été retenue.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30. Prochaine réunion prévue pour le 19/12/2023.

Le maire,

Le secrétaire,

Les conseillers municipaux